

SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (RHONE)

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL REUNION DU 4 mars 2026 (18h30)

Présents : PARIZOT Stéphane - GUILLARME Grégory –DENIZOT Eric - PINEAU Marc-Henri - BOUCHARD Dominique - MONTVERNAY Didier - RAMPON Pascal - MORAND Frédéric - ZOCCHETTI Céline

Excusé(s) : FOURNIER Michael

Absent(s) : SAUZE-PARIZOT Vanessa

Mr DENIZOT Eric été élu(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants : 9

Ordre du jour : Approbation PV conseil du 15 janvier- finances – CFU – Budget – Vote des taux d'imposition- Subventions associations - Régie recettes fête médiévale + roses nuit d'été- Révision loyer- Personnel- Local technique- Centre bourg- Syndicat des eaux- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 janvier 2026 :

Compte-Rendu approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS :

- CFU – affectation du résultat 2025 :

Le Maire, ne pouvant prendre part à ce votre sort de la salle.

Le premier adjoint Grégory GUILLARME présente aux membres du conseil le CFU 2025. (voir feuille annexe)

Il annonce un résultat de clôture de 362 906.87 euros à reporter en recette d'investissement sur le budget 2026 et un résultat de clôture en fonctionnement de 196 861.74euros dont 96 861.74euros seront reportés en recette de fonctionnement 2026 et 100 000euros seront reportés en recettes d'investissement.

Il invite les membres du conseil à prendre part au vote.

Le CFU est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- BUDGET 2026 :

Le premier adjoint M.GUILLARME, présente le budget 2026 proposé en reprenant oralement les montants par chapitres. Ils croisent le réalisé 2025 et le budgété 2026, il explique les différences de montant et indique que pour la préparation budgétaire la commission s'appuie sur les 2 dernières années pour proposer les montants par ligne de compte. Il explique que le montant « Virement à la section d'investissement » sert à l'équilibrage des comptes.Voir annexe du tableau projeté.

- SYDER - non-fiscalisation des éclairages :

Au cours de cette réunion, Monsieur le Maire, rappelle que la commune adhère au syndicat intercommunal, dénommé « SYDER ».

La commune a la possibilité de fiscaliser ou de budgétiser la participation pour l'année 2026. Participation validée par le comité syndical en mars 2026.

Il est proposé de ne pas fiscaliser et de prendre sur les fonds propres de la commune, ce qui permet une stabilisation du montant de la fiscalisation pour les contribuables.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la non-fiscalisation pour la somme de **6 446.57 €**

- Subventions associations :

Le 1^{er} adjoint projette un tableau récapitulatif des demandes des associations pour obtenir une subvention pour l'année 2026. Un comparatif est fait avec les subventions attribués les années précédentes. Une proposition est faite pour chaque association.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

ADMR	250.00
Conscrits de la 7	500.00
Conscrits de la 7- subvention exceptionnelle feux d'artifice	500.00
Karaté Club	200.00
PEPSA (Ecole)	700.00
Fanfare La Sallésienne	550.00
RASED (Psychologue scolaire)	60.00
Société de Chasse de SALLES-ARBUISSONNAS	500.00
Sou des Ecoles	350.00
Tennis Club Blacéen	350.00
Univers des Jeunes	300.00

- Régie recettes fête médiévale + roses nuit d'été :

Au cours de cette réunion, Mr Le Maire, rappelle au Conseil Municipal, que dans le cadre des manifestations « fête médiévale » et « rosé nuit d'été », organisées par la commune, en date du samedi 7 juin et du 10 juillet 2026,

Il y a lieu de créer une régie temporaire de recettes pour la gestion de la vente de boissons par évènement. Le Maire propose de reprendre les mêmes tarifs que l'année dernière.

Les tarifs appliqués pour la « <u>fête médiévale</u> » :	Les tarifs pour la manifestation « <u>rosé nuit d'été</u> »:
<ul style="list-style-type: none">- Bière n°1-verre : 2,00 €- Bière n°1-pot : 8,00 €- Bière n°2-verre : 2,50 €- Bière n°2-pot : 10,00 €- Vin n°1-verre : 1,00 €- Vin n°1-pot : 1,50 €- Boisson sans alcool : 1,00 €	<ul style="list-style-type: none">- Bouteille Eau : 1,00 €- Boisson sans alcool : 1,00 €- Verre sans alcool (consigne) : 1,00 €- Verre à pied (consigne) : 2,00 €

Après discussion, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité l'application de ces tarifs et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette régie temporaire.

- Révision loyer :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la location d'un logement communal «178 rue de la Voûte », à Mr KOOMEN Nathan et qu'il y a lieu d'effectuer la révision du loyer, comme chaque année, pour la période du 7 mars 2026 au 6 mars 2027. Le loyer mensuel sera de 502.62€

PERSONNELS :

- Personnel : mise en place du télétravail :

Suite à l'embauche de Mme TIGNAT sur le poste de secrétaire générale, il est proposé la mise en place d'une demi-journée de télétravail les lundis après-midi afin de permettre les locaux de la mairie disponible pour le ménage hebdomadaire. Suite au vote du conseil municipal (8 Pour ; 0 contre ; 1 abstention) il est autorisé la mise en place du télétravail.

-
- Heures complémentaires classe découverte-ATSEM :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, que pour la période du mercredi 3 juin au vendredi 5 juin inclus, les enfants de notre école partent en classe découverte.

L'ATSEM va participer 3 jours et 2 nuits, à cette classe découverte, pour l'aide à l'encadrement des enfants de maternelle. Il propose de rémunérer ces heures complémentaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la prise en charge des heures complémentaires, qui seront effectuées durant la classe découverte, par l'ATSEM.

-
- Repas du personnel de cantine :

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les agents qui travaillent pour les besoins du service de la cantine peuvent prétendre à la prise en charge des frais de repas.

Le tarif peut être fixé par l'association de la cantine (association ayant pour objet la gestion de la facturation des repas).

Le règlement de ces frais peut se faire sur présentation d'une facture de l'association de la cantine.

Le conseil municipal, après avoir entendu ces propos, donne son accord à l'unanimité pour la prise en charge, sur le budget de la commune, des repas des agents de cantine.

LOCAL TECHNIQUE :

Les travaux de façade vont être terminés cette semaine, le remblaiement et la pose de la cuve d'assainissement suivront. Il est rappelé qu'une réunion avec BSA et la mairie est prévu mardi 10 mars afin de faire un compte rendu de la situation de chantier.

AMENAGEMENT CIRCULATION CENTRE BOURG :

Le Maire fait un bilan de sa réunion publique au sujet de ce nouvel aménagement du centre bourg.

Il énumère les problématiques soulevés par certains habitants : - rue du 11 novembre à sens unique, il est dit que les véhicules roulent plus vite qu'avant. Pour certaines personnes il y a une augmentation de leur temps de trajet donc davantage de pollution. Il relève que le restaurant La Benoite a dit que moins de passage pourrait nuire à leur visibilité et jouer sur leur nombre de client. Le Maire explique qu'il faut leur proposer l'implantation de panneaux qui donnent la direction et l'accès à la Benoite.

Le Maire dit qu'un des pots de fleur installé route du Chapitre a été renversé par un véhicule ce jour. Il est dit qu'il faudra installer des J11 dans le virage pour plus de sécurité.

Le Maire rappelle que ce projet a été fait en faveur des élèves pour plus de sécurité sur les chaussées.

Il est dit que peut-être faire un bilan pilote 1 mois ou 6 mois après sera plus objectif.

Il est dit que les marquages au sol devraient être refait après leur première couche pour une meilleure tenue dans la durée.

Il est dit qu'une étude de la vitesse avec les gendarmes est à réfléchir.

Le Maire dit que l'avis de la population sur ce nouvel aménagement est partagé et qu'il y a notamment eu des retours positifs de la part des parents d'élèves.

Il est dit qu'un abribus normalisé sera installé « Rue du 8 mai ».

Le Maire rappelle qu'une étude avec des professionnels a été réalisée pour cet aménagement. Et qu'il est nécessaire d'avoir au moins plusieurs mois de recul avant tout autre changement.

Il est dit que l'ajout d'un panneau zone 30 est nécessaire.

SYNDICAT DES EAUX :

Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion.

CONSEIL D'ÉCOLE :

La classe découverte sera prévue du 1^{er} au 5 juin 2026, avec comme thème l'Eau, thème de travail de l'année.

Le mardi 30 juin à 18h à la salle des fêtes est prévue une exposition sur la classe découverte.

Les élèves de CM1 se sont rendus à une journée découverte du collège de St Georges.

Ménage : il est effectué par une société de ménage, il est dit qu'en cas de soucis les enseignants peuvent le signaler à la mairie.

CENTRE DE LOISIRS :

Il est dit que le centre de loisirs de Blacé a officiellement fermé le 31 décembre 2025 et qu'une association de parent « Les Grapillons de Blacé » s'organise pour la réouverture du centre de loisirs.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 20h30



Stéphane PARIZOT

SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (Rhône)

GRANDES LIGNES DU BUDGET 2026 –

◆ FONCTIONNEMENT :

Il s'équilibre à la somme de 805 261.74 € en dépenses et recettes

• Dépenses :

Charges à caractère général (Electricité, fournitures scolaires, administratives, Entretien terrains, bâtiments, matériels, Carburant, Combustibles, assurances, frais postaux, téléphone, Fêtes et cérémonies, Taxes Foncières)	354 900.00 €
Charges de personnel	335 100,00 €
Charges de gestion courante et exceptionnelle Syndicats, Atténuation produits Indemnité Elus, Subventions	90 710 €
Virement Section Investissement 2026	17 051.74 €

• Recettes

Excédent antérieur reporté 2025	96 861,74 €
Produits Services du Domaine Concessions Cimetière, garderie	10 000,00 €
Impôts et Taxes	567 800,00 €
Dotations et Participations	63 600,00 €
Produits Gestion Courante	62 000,00 €

Taux d'imposition 2026

Taxe Foncière Propriétés Bâties	31,03 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	27,99 %
Taxe Habitation (uniquement sur résidences secondaires)	18.94 %

◆ INVESTISSEMENT :

Il s'équilibre à la somme de 893 071,61 € en dépenses et recettes

• Dépenses :

-Rbt Caution Location	4 000,00 €
-Réaménagement salle du breuil	180 000,00 €
-Réhabilitation Centre Village	172 300,00 €
-Local Technique Honoraires + Travaux	40 000,00 €
-Travaux Bâtiments divers	103 771,61 €
-Travaux Bâtiments immeuble rapport (Plomberie logement école, façade sous Voute LA BENOITE, adoucisseur locations)	52 000,00 €
-Informatique	7 000,00 €
-Matériel bureau	4 000,00 €
-Matériel Divers Petits équipements techniques Matériel manifestation	15 000,00 €

S/TOTAL	578 071,61 €
Local technique Ecriture Comptable Opération d'ordre	315 000,00 €

TOTAL	893 071,61 €

• Recettes :

Excédent Investissement 2025	362 906,87 €
Excédent fonctionnement 2025	100 000,00 €
Virement Section Fonctionnement 2026	17 051,74 €
FCTVA	50 000,00 €
Taxe aménagement + Caution Location	10 000,00 €
Subvention département Local Technique	38 113,00 €

S/TOTAL	578 071,61 €
Local technique Ecriture Comptable Opération d'ordre	315 000,00 €

TOTAL	893 071,61€